

# Annexe méthodologique

Le texte qui suit reprend de façon synthétique les concepts et définitions de la Classification type des industries de 1980 publiée par Statistique Canada. Il explicite les principes à la base de la classification et décrit les modalités de classification d'un établissement.

## 1. Les principes de base de la classification des activités économiques du Québec (C.A.E.Q.)

Bien qu'elle soit de plus en plus utilisée comme instrument de gestion au niveau de différents services gouvernementaux, le but premier d'une classification des activités économiques est de définir un cadre commun permettant de cueillir, compiler, présenter et analyser des données sur les activités économiques d'un pays ou d'une région. La réalisation de cet objectif nécessite l'existence de définitions et de règles d'utilisation et demande que ceux qui utilisent la classification en connaissent les principes et leur mise en application.

### 1.1 L'unité de classification

Pour être en mesure d'évaluer correctement la production d'un pays ou d'une région, nous devons faire en sorte qu'il n'y ait pas de duplication au niveau des unités classifiées: la valeur de la production attribuée à une unité ne doit pas couvrir la valeur de la production faite par une autre unité. Ce problème est résolu en mesurant la valeur ajoutée par chaque unité de classification.

Par conséquent, la définition de l'unité de classification doit nous permettre de calculer cette valeur ajoutée.

L'unité de classification de la C.A.E.Q., comme de la C.T.I., est l'**établissement**. En tant qu'unité statistique de classification, Statistique Canada définit l'établissement comme:

*«La plus petite entité opérationnelle dont la production de biens et services est aussi homogène que possible et pour laquelle les données sont disponibles sur la valeur de sa production, le coût des matériaux utilisés et le coût et la quantité de main-d'œuvre utilisés dans la production rapportée; les données doivent aussi être disponibles ou l'allocation par estimation rendue possible pour le reste de la gamme complète des variables du compte de production qui servent dans le calcul de la «valeur ajoutée»».*

Ces variables sont:

#### a) production:

- ventes, expéditions ou revenus (selon le cas)
- formation de capital fixe autonome (par ses propres effectifs)
- subventions d'exploitation
- revenus d'autres sources

#### b) dépenses:

- matériaux (ex.: matières premières, biens achetés pour la revente, fournitures d'exploitation, énergie, etc., selon la pertinence de l'information pour l'activité impliquée)
- achats de services
  - publicité et promotion des ventes
  - réparation et entretien
  - recherche et développement
  - transport et entreposage
  - location d'équipement
  - communications
  - travail à forfait exécuté par d'autres
  - charges (paiements) professionnelles
  - primes d'assurance
  - voyages et hospitalité
  - redevances (paiements)

#### c) inventaires (selon le cas)

#### d) emploi

#### e) salaires, gages et revenu supplémentaire du travail

#### f) dépréciation

#### g) surplus net d'opération

La valeur ajoutée est alors égale aux revenus bruts (a), moins les intrants (b) pondérés par les variations dans les inventaires (c). Elle peut également être calculée en additionnant les revenus des facteurs mis à contribution dans le processus de production: (e) + (f) + (g).

## 1.2 Classification de l'établissement

### 1.2.1 L'industrie ou classe industrielle

En structurant l'information obtenue à partir de l'établissement, nous pouvons définir un ensemble de groupes, sous-groupes et classes permettant de donner un sens à l'information recueillie.

L'approche adoptée pour structurer cette information se fonde sur l'activité exercée par l'établissement. En regroupant les établissements qui exercent une activité similaire, nous arrivons à définir une industrie ou classe industrielle, laquelle forme le premier niveau de la C.A.E.Q.

Deux conditions doivent être remplies pour que la production identifiée à une industrie représente un ensemble homogène de biens ou de services.

- La production principale de chacun des établissements qui compose une industrie doit correspondre à la classe de biens et services qui caractérise cette industrie; ceci est mesuré par le ratio de spécialisation.
- L'industrie doit être représentative de la classe de biens et services qui la caractérise: elle doit couvrir au moins 50% de la production de ces biens et services. Ceci est mesuré par le ratio de couverture.

En plus de remplir ces deux conditions, l'industrie doit être statistiquement significative, c'est-à-dire que les classes industrielles doivent être suffisamment importantes en termes de production pour assurer son utilité statistique à la classification.

### 1.2.2 La structure de la C.A.E.Q.

En regroupant les classes industrielles par famille, plus ou moins large, de biens ou de services, nous obtenons le second niveau de la C.A.E.Q., soit celui du groupe industriel. Le groupe industriel est identifié par un code à trois chiffres, lesquels correspondent aux trois premiers chiffres des classes industrielles incluses dans ce groupe.

Au troisième palier, nous retrouvons les grands groupes. Chacun correspond à un secteur «reconnaisable» de l'économie. Le grand groupe est identifié par un code à 2 chiffres, lequel correspond aux deux premiers chiffres des groupes industriels qui le composent.

Finalement, les grands groupes sont chapeautés par la division, laquelle correspond aux différents domaines ou sphères d'activités connus. Dans sa version actuelle, la C.A.E.Q. compte 18 divisions identifiées par les 18 premières lettres de l'alphabet, 75 grands groupes, 321 groupes industriels et 875 classes industrielles (voir tableau, page 455).

## 2. Codification

La C.A.E.Q. classe des établissements, or ce que nous rencontrons dans la réalité ne correspond pas toujours à la notion d'établissement, telle que définie à la section précédente. Ceci nous amène à définir un autre concept, soit celui d'unité répondante. Celle-ci se définit comme:

*«La plus petite entité opérationnelle dont la production de biens et services est aussi homogène que possible et qui peut fournir les données relatives à la valeur de sa production, le coût des matériaux et la quantité et le coût de la main-d'oeuvre utilisés dans le cadre de cette production».*

Cette liste minimale de données est appelée «statistiques principales». En se basant sur la liste des variables énumérées à la section 1.1, la définition de l'unité répondante nous permet de tenir compte des items a), c), d) et e), et d'une partie des éléments de b). L'unité répondante est donc un sous-ensemble de l'unité statistique en terme de disponibilité des données.

La classification d'un établissement demande donc que nous suivions certaines étapes. C'est ce que Statistique Canada appelle «l'exercice de profil». Ces étapes sont:

- a) l'identification de l'unité, c'est-à-dire, de cet ensemble d'éléments comptables qui fourniront les données

recherchées (statistiques principales) pour la plus petite entité opérationnelle possible;

- b) l'identification de la «couverture d'activité» de cette entité, c'est-à-dire de la gamme complète des activités de production de l'établissement;
- c) l'identification de l'activité ou production principale de l'établissement;
- d) la décision à rendre quant à la classe industrielle qui reflète le mieux ce type de production principale.

### 2.1 Identification de l'unité

La première opération consiste à rassembler les variables qui vont servir à délimiter l'établissement en tant qu'unité répondante.

Ces variables sont:

- a) emploi, salaires, gages et revenu supplémentaire du travail
- b) ventes, expéditions ou revenus (selon le cas)
- c) éléments des dépenses qui rendent compte du total des matières utilisées (ex.: matières premières, biens achetés pour la revente, fournitures d'exploitation, énergie, etc., selon la pertinence de l'information pour l'activité impliquée)
- d) inventaires (selon le cas)

La valeur ajoutée est alors égale à la valeur de la production brute au cours d'une période donnée, moins la valeur des matières utilisées directement dans le processus de production. Cette valeur ajoutée ne donne qu'une approximation de la valeur ajoutée réelle dans la mesure où les dépenses que l'on a comprises dans les déductions incluent intégralement les matières et les services mis en oeuvre et fournis par d'autres unités, tels que les frais de publicité, lesquels ne figurent pas normalement dans les livres des établissements appartenant à des sociétés à établissements multiples. Par conséquent, l'estimation de la production d'un pays à partir des unités répondantes amène une surestimation. Pour répondre au besoin de la comptabilité nationale, on doit donc passer de la notion d'unité répondante à celle d'unité statistique en estimant les valeurs manquantes dans le cas des unités répondantes des sociétés à établissements multiples.

Lorsque nous avons identifié l'univers des unités statistiques, nous pouvons passer à l'étape suivante, soit l'identification de la couverture d'activité.

### 2.2 Identification de la couverture d'activité

Normalement, un établissement exerce en plus de son activité principale une ou plusieurs activités secondaires et des activités de support.

Les deux premières catégories sont appelées «activités techniques» et la dernière «activités auxiliaires».

Les activités techniques regroupent toutes les opérations qui concourent à la production d'une classe de biens ou de services. Les activités auxiliaires fournissent des biens non durables, ou des services, pour usage interne.

Les activités auxiliaires regroupent les activités de bureaux, de l'administration, des entrepôts, des garages, des ateliers de réparation et des laboratoires de recherches. Toutefois, certaines activités, qui à première vue peuvent paraître comme auxiliaires, sont en réalité techniques et

devraient donner lieu à l'identification d'un établissement séparé, si les statistiques principales sont disponibles. Statistique Canada distingue à cet effet les activités suivantes:

- Activités qui résultent en la production de biens ou travaux exécutés pour le compte d'un établissement, par sa propre main-d'oeuvre, et qui sont considérés comme faisant partie de la formation de capital (ex.: travaux de construction pour l'unité affiliée).
- Activités qui, en plus de fournir des biens et services à l'unité affiliée, vendent aussi une portion significative de leur production à d'autres établissements (ex.: un atelier de réparation fournissant des services de réparation à d'autres entreprises).
- Activités dont le produit devient une composante physique du produit des activités techniques (ex.: la fabrication de boîtes, métalliques ou non, comme matériel d'emballage pour les produits de l'établissement).

## 2.3 Identification de l'activité principale et classification de l'établissement

### 2.3.1 Activité technique

Ce sont les activités techniques de l'établissement qui servent à sa classification. Classer un établissement revient à identifier l'activité technique qui intervient pour la plus grande part de sa valeur ajoutée.

Par la suite, il s'agit de voir si l'activité principale de l'établissement correspond à la définition d'une des classes industrielles contenues dans la C.A.E.Q.

Le cas le plus simple est évidemment celui de l'établissement qui exerce un type d'activité ou une activité qui compte pour plus de 50% de sa valeur ajoutée, et que cette activité correspond à la définition d'une des classes industrielles de la C.A.E.Q. Dans ce cas, on donne le code d'activité associé à la classe identifiée à l'établissement.

Il arrive parfois que l'activité la plus importante d'un établissement correspond à une classe industrielle, mais qu'en réunissant deux activités moins importantes, nous pouvons classer l'établissement dans une autre classe. Par exemple, un établissement qui fabrique des interphones à 40%, des circuits intégrés à 30% et de semi-conducteurs à 30%. Selon son activité principale, l'établissement devrait être classé 3357, mais si nous regroupons les deux autres activités, nous devons classer l'établissement à 3352. Donc la détermination de l'activité principale se fait en fonction des définitions de classes industrielles. Nous classons l'établissement à la classe industrielle qui correspond à la plus grande part de sa valeur ajoutée.

### 2.3.2 Activité auxiliaire

Dans la majorité des cas, on n'affecte pas un code spécifique à l'activité auxiliaire. Cependant, si les statistiques principales sont disponibles pour l'activité auxiliaire, l'on se doit alors de créer un établissement pour cette activité et de le classer selon son activité principale dans l'une des classes industrielles de la classification. On se retrouve alors avec deux établissements statistiques distincts, l'un se rapportant à l'activité technique et l'autre à l'activité auxiliaire.

Même si les statistiques principales ne sont pas disponibles, il est quelquefois nécessaire d'identifier l'activité auxi-

liaire et de lui attribuer un code, par exemple, lorsque l'activité auxiliaire est située dans une localité différente de l'activité technique. Dans ce cas, l'activité auxiliaire devient une entité auxiliaire, ce qui n'est pas un établissement, et un code d'activité est attribué à cette unité. La codification se fait de la manière suivante:

- Si l'unité auxiliaire ne dessert qu'un seul établissement ou un certain nombre d'établissements et tous classés dans la même classe industrielle, l'unité auxiliaire aura le même code que cet ou ces établissements.
- Si l'unité auxiliaire contribue à satisfaire les besoins de plusieurs établissements oeuvrant dans des domaines d'activités différents, alors on attribue à l'unité auxiliaire le code qui correspond à la principale activité de l'ensemble de ces établissements.

### 2.2.3 Cas spéciaux

#### • Production intégrée

Si les statistiques principales sont disponibles pour créer deux établissements, nous créons les deux établissements et nous les classons selon leur activité principale. Si les statistiques ne sont pas disponibles, la classification se fait en fonction du produit final. Prenons l'exemple d'une carrière jumelée à une usine de fabrication de produits en béton. Si nous ne pouvons obtenir les statistiques principales pour créer deux établissements, nous classons l'ensemble de l'entreprise à une des classes du groupe 354 — *INDUSTRIES DES PRODUITS EN BÉTON*, à moins que la vente de produits bruts à d'autres entreprises ne soit plus importante.

#### • Établissements gouvernementaux

Nous classons dans les services gouvernementaux que les établissements dont l'activité principale est strictement de nature gouvernementale. Un magasin de vente de boissons alcooliques détenu pour un gouvernement sera classé à la division du commerce de détail, puisque l'activité de l'établissement s'identifie clairement à une des classes industrielles de cette division.

Nous espérons que les renseignements contenus dans cette annexe méthodologique auront permis de mieux comprendre les concepts qui sous-tendent la C.A.E.Q. et vous en faciliteront l'usage. Le Bureau de la statistique du Québec demeure à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires concernant l'utilisation de la C.A.E.Q.

### Structure de la C.A.E.Q. 1984

DIVISION	GRAND GROUPE	GROUPE INDUSTRIEL	CLASSE INDUSTRIELLE
A — Agriculture et services relatifs à l'agriculture	2	9	34
B — Pêche et piégeage	1	3	6
C — Exploitation forestière et services forestiers	2	2	2
D — Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	4	7	22
E — Industries manufacturières	22	115	260
F — Construction	3	13	66
G — Transports et entreposage	3	12	41
H — Communications et autres services publics	2	8	13
I — Commerces de gros	9	30	85
J — Commerces de détail	7	30	83
K — Intermédiaires financiers et assurances	5	17	36
L — Services immobiliers et agences d'assurances	2	3	5
M — Services aux entreprises	1	8	24
N — Services gouvernementaux	4	17	68
O — Services d'enseignement	1	7	7
P — Services de santé et services sociaux	1	9	41
Q — Hébergement et restauration	2	6	13
R — Autres services	4	25	69
<b>Total:</b>	<b>75</b>	<b>321</b>	<b>875</b>